

PÉRONNE : 8 600 HABITANTS DESSERVIS PAR LA RÉGIE COMMUNALE EN GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU ET ASSAINISSEMENT

Nous sommes loin du temps où l'électricité qui alimentait les foyers, les usines et les ateliers de la ville de Péronne, dans la Somme, était produite par des moulins à eau ou à vapeur ou encore de petites centrales privées électriques à charbon... De même, avant la guerre de 1914, le gaz de houille, grâce auquel on s'éclairait, était issu d'une usine appartenant à la municipalité et se trouvant dans la cour actuelle de la Régie Gazelec.

Cependant depuis 1898, forte de cette expérience, c'est toujours la Ville de Péronne qui assure elle-même la distribution de son énergie, par le biais d'une régie de gaz et d'une régie électrique, réunies depuis le 1^{er} janvier 2001 en une seule entité autonome : Gazelec de Péronne. Il s'agit d'un établissement public qui reste sous le contrôle de la collectivité, le Maire de la ville assurant sa présidence.

Quant à la distribution de l'eau potable, les édiles de Péronne, sensibles à la nécessité de respecter des normes strictes d'hygiène et de sécurité en matière d'extraction et d'acheminement, l'ont rendue municipale dès 1875, avant de confier cette tâche à une société privée puis de reprendre la gestion directe de cette compétence. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la régie Gazelec de Péronne assure donc également la distribution de l'eau potable et l'assainissement.

La Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) du 7 décembre 2010 a fixé un nouveau cadre pour le marché de l'électricité en France et a contraint les industriels à passer par une offre de marché. Au-delà du risque pour la régie Gazelec de Péronne de perdre ses plus gros clients, - ce qui finalement ne fut pas le cas - cette évolution représenta finalement une opportunité : celle de créer Energies du Santerre, sa filiale pouvant commercialiser électricité et gaz dans toute la France, pour fidéliser une nouvelle clientèle. Depuis 2015, le succès est au rendez-vous : 3 500 nouveaux clients, le recrutement de plusieurs collaborateurs et des résultats qui dépassent les prévisions.

Aujourd'hui, Gazelec de Péronne reverse chaque année à la collectivité entre 700 000 et 950 000 euros, une somme importante pour une ville de 8 600 habitants comme Péronne... Investie dans le développement durable du territoire, la régie s'est également engagée dans le domaine des énergies renouvelables et a équipé ses locaux ainsi que plusieurs bâtiments municipaux de cellules photovoltaïques.



Laurent Morelle.

GAZELEC DE PÉRONNE : 142 ANS ET TOUJOURS À LA POINTE DE L'INNOVATION !

La ville de Péronne s'est orientée vers les secteurs de l'eau, du gaz et de l'électricité dès la fin du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, sa régie autonome continue à servir les consommateurs locaux et s'engage aussi en matière d'énergies renouvelables.

ENTRETIEN AVEC LAURENT MORELLE

Directeur général de Gazelec de Péronne



Travaux d'extension du réseau de gaz par un technicien de la Régie Gazelec.

sa consommation. Il faut dire que nous sommes situés dans une zone assez marécageuse. En 1875, la collectivité a donc décidé de centraliser le pompage ainsi que la distribution de l'eau, en créant une régie, qui respectait déjà un cahier des charges du point de vue des normes d'hygiène et de sécurité en matière d'extraction et d'acheminement. Sa mission était donc d'assurer le pompage, la distribution et la surveillance du réseau d'eau potable de la ville.

Dès le début du XX^{ème} siècle, l'arrivée de l'électricité et la nécessité de sa large distribution obligèrent les communes à mettre en place des structures adaptées à sa diffusion. Tout naturellement et compte tenu de son expérience dans la distribution de l'eau, cette nouvelle compétence fut confiée à la régie de Péronne. Cette électricité était produite par des moulins à eau ou à vapeur ou encore de petites centrales privées électriques à charbon qui furent placées sous le contrôle de la régie municipale.

La Régie Gazelec de Péronne a aujourd'hui plus de 140 ans... Pouvez-vous nous rappeler quelle est son histoire ?

L'origine de la Régie Gazelec de Péronne remonte à 1875. Avant cette époque, la distribution d'eau n'était pas encore organisée ni réglementée à Péronne et il y avait eu, comme ailleurs, plusieurs épidémies graves liées à la mauvaise qualité de l'eau produite par les différents points de pompage dans la ville. Il s'agissait en fait de simples puits où la population venait chercher l'eau nécessaire à

Quant à la production de gaz, avant la guerre de 1914, il existait à Péronne une usine fabriquant du gaz de houille qui se trouvait dans l'enceinte occupée encore aujourd'hui par les installations de Gazelec. Ce gaz était stocké dans deux gazomètres pour être envoyé vers la ville. En effet, le gaz de houille fut rapidement utilisé, entre autres, pour l'éclairage des villes et des bourgs. C'est d'ailleurs cette activité qui donna son nom à Gazelec. L'usine fut complètement détruite pendant la guerre 1914-1918 puis reconstruite ; à partir de 1920, la régie

UNE OUVERTURE PROGRESSIVE DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Conformément aux directives européennes de décembre 1996, de 2003 et de 2009 concernant l'unification du marché intérieur de l'électricité, la France a mis fin de façon progressive au quasi-monopole de distribution de l'énergie exercé par EDF et GDF depuis 1946. La loi du 10 février 2000 a transcrit la directive relative à l'électricité avec, de 2000 à 2001, plus de 30 décrets et arrêtés d'application publiés imposant une ouverture en droit à la concurrence avant juin 2000 (dans les faits à partir de février 1999). La directive sur le marché intérieur du gaz a été, quant à elle, appliquée dès août 2000 via un régime transitoire d'accès au réseau. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), autorité administrative indépendante, chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie et d'arbitrer les différends entre les utilisateurs et les divers exploitants, a été également créée par la loi du 10 février 2000.

reprend la production de gaz d'origine industrielle, jusqu'à la 2^{ème} Guerre mondiale. Mais au cours de cette guerre, toutes les installations industrielles locales furent à nouveau détruites. Compte tenu de l'ampleur des dégâts, Péronne dut suspendre son activité de production de gaz. Dans le même temps, dès 1946, l'Etat français, mobilisé par l'immense tâche que constituait la reconstruction du pays, décida la création d'EDF à qui fut confiée la production et la distribution de l'électricité sur tout le territoire, ainsi que la reconstruction des installations.

Progressivement toutes les régies de distribution communales furent rachetées par EDF. Cependant toutes ces régies communales n'ont pas disparu : sur les 600 qui existaient avant la guerre, il en reste aujourd'hui encore 147 en électricité et 12 en gaz. Au nombre de celles-ci, nos deux régies, l'une de gaz et l'autre d'électricité, continuèrent leurs activités d'une manière indépendante. Elles ont ensuite été réunies, le 1^{er} janvier 2001 en une seule régie autonome qui a pris le nom de « Gazelec de Péronne ». Depuis le 1^{er} juillet 2013, c'est elle qui assure également la distribution de l'eau potable et de l'assainissement. Aujourd'hui, Gazelec a un effectif de 25 personnes, ce qui n'est pas négligeable au niveau local.

Mais la gestion de l'eau ne fut pas toujours municipale ?

Aujourd'hui, la Régie Gazelec de Péronne gère et distribue l'eau dans l'agglomération de Péronne et ses alentours. Il y a 24 ans, la régie distributrice de l'eau avait été vendue à la SAUR, société privée. Cette expérience se révéla négative dans la mesure où les tarifs ont alors fortement augmenté. En fin de contrat, la municipalité reprit la gestion de cette activité et depuis, le prix du mètre cube d'eau a baissé. Mais compte tenu des nouvelles orientations, il est possible que cette activité soit cédée à nouveau à la Communauté de communes. En pratique cette cession reviendrait pour la régie à transmettre à la Communauté de communes au lieu de la Ville de Péronne, l'autre option étant de devenir sous-traitant de la Communauté de communes.

Quel est le statut actuel de la régie ?

La Régie Gazelec de Péronne est un établissement public qui est sous le contrôle exclusif de la Ville de Péronne et dont la présidente du Conseil d'Administration est sa Maire, Thérèse Dheygers. C'est pourquoi notre périmètre d'activité ne peut

s'étendre au-delà de cette ville pour le gaz et l'électricité. En ce qui concerne l'eau, nous avons des études en cours et il nous arrive d'être sous-traitant pour de grands groupes.

Qu'a changé pour votre régie municipale l'ouverture du marché à la concurrence ?

Depuis 2004 et l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, au niveau national, ce sont près de 10 millions de foyers qui ont déjà quitté les anciens fournisseurs monopolistiques. A notre niveau, sur les 5 100 clients traités par Gazelec de Péronne, 50 ont choisi un autre fournisseur dont 36 particuliers et 14 industriels. En revanche, ils sont toujours clients Gazelec pour les raccordements en eau.

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 a fixé un nouveau cadre pour le marché de l'électricité en France et a contraint les industriels à passer par une offre de marché. A Péronne, 14 sur 100 ont ainsi choisi d'autres fournisseurs. La consommation des 100 sites représentait la moitié de la consommation totale de la ville. Pour la Régie Gazelec de Péronne, cette éventuelle perte de clientèle était importante, d'où la décision qui a été prise de créer en 2015 Energies du Santerre, notre filiale pouvant commercialiser électricité et gaz dans toute la France, pour fidéliser une nouvelle clientèle afin de compenser cette perte. Le succès d'Energies du Santerre - puisque nous avons eu 3 500 nouveaux clients - a obligé au



Centrale dispatchable de 5 MW au gaz qui participe au secours et à l'équilibre du réseau ; pilotée par RTE.



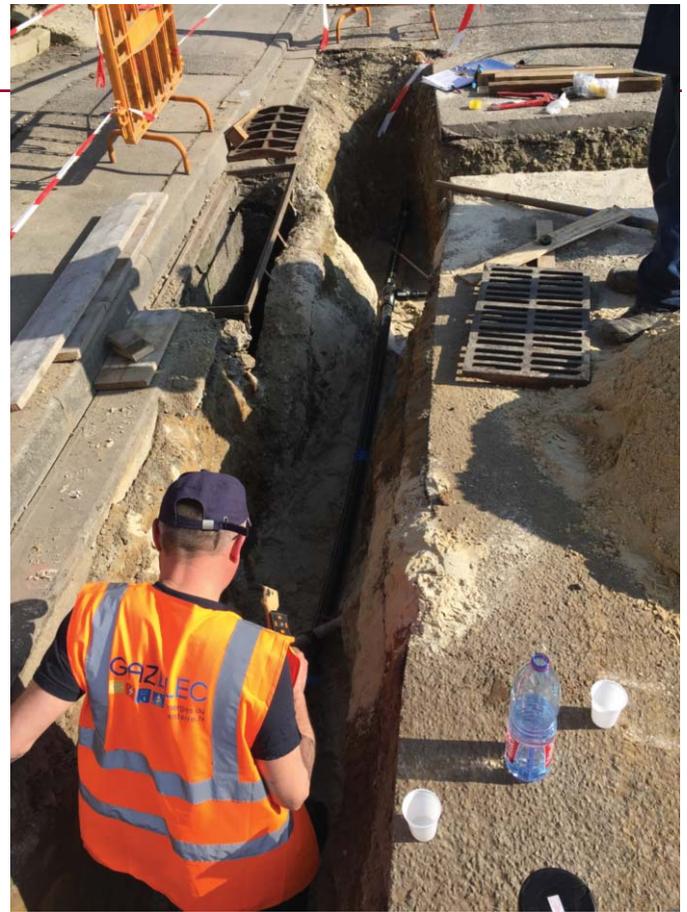
Travaux d'extension du réseau de gaz par un technicien de la Régie Gazelec.

recrutement accéléré de personnel compétent ainsi qu'à la recherche de bureaux pour accueillir celui-ci. La compétence acquise par la Régie Gazelec de Péronne a finalement profité à sa filiale, surtout en ce qui concerne les procédures liées aux appels d'offres, grâce à la mise à disposition de la Directrice-adjointe de la Régie Gazelec de Péronne au poste de Directrice d'Énergies du Santerre.

Pour conclure sur cette question, l'ouverture du marché a induit une nouvelle façon de travailler, avec des remises en question sur les plans technique et commercial. Là où avant nous étions en terrain acquis, nous sommes dorénavant mis en concurrence. Après plusieurs années, nous pouvons nous rassurer car très peu de personnes nous ont quittés. Je ne peux donc que constater qu'un service public issu d'une collectivité peut être performant en termes de rentabilité mais également très compétitif en termes de prix et de service public. Reste que nous serons toujours soumis aux décisions de nos élus, qui, quel que soit le résultat, peuvent envisager la vente de la Régie.

La Régie Gazelec de Péronne est aussi un acteur engagé en matière de développement durable. Pouvez-vous nous en donner quelques exemples ?

Je citerai en premier lieu le bâtiment abritant les bureaux de la Régie Gazelec qui est à énergie positive, ayant été recouvert de cellules photovoltaïques exposées plein sud ; la production d'électricité qu'elles génèrent couvre nos besoins en énergie et crée un surplus qui est injecté dans



le réseau. Afin de ne pas être obligé de sous-traiter leur installation, Gazelec a formé ses propres techniciens en photovoltaïque. La régie a aussi optimisé toutes les surfaces disponibles de son immeuble de bureaux pour y poser ces matériaux, y compris sur le parking ! Nous avons évité tous les intermédiaires de la filière et ceci joint aux diminutions du coût d'achat des cellules fait qu'une installation qui coûtait 30 000 euros à ses débuts, revient maintenant à 10 000 euros.

De la même façon, en posant sur le toit du gymnase municipal un dispositif assez conséquent de panneaux photovoltaïques de 100 kw crête, notre régie a permis de générer un montant d'économies d'énergie suffisant pour refaire la toiture. Autre exemple : la couverture de la crèche. Les trois sites : bureaux de Gazelec, crèche et gymnase sont maintenant des installations à énergie positive qui seront bénéficiaires dans dix ans, une fois les travaux payés par l'électricité revendue sur le réseau.

Il faut également noter que notre politique est de favoriser la proximité : on achète local d'abord, départemental ensuite, puis régional et si cela ne suffit pas on passe au niveau national, voire européen. C'est ainsi que les premiers panneaux photovoltaïques de nos bâtiments viennent d'une société située en Auvergne. Cette société ayant disparu, les panneaux suivants ont été achetés en Allemagne.

Dès à présent, Gazelec reverse chaque année à la collectivité entre 700 000 et 950 000 euros, ce qui est important pour une ville de 8 600 habitants comme Péronne ! Cela laisse entrevoir ce que de grandes agglomérations pourraient en espérer ! ■

LA RÉGIE EN QUELQUES CHIFFRES

8 600 habitants desservis en gaz, électricité, eau et assainissement ;
+ 4 communes en eau et 1 en assainissement.

- **En électricité**
 - 215 KWc en photovoltaïque dont 200 KWc en nom propre
 - 5 100 clients domestiques
 - 100 clients professionnels sup. à 36 KVA
 - 1 parc éolien de 20 MW (10x2 MW/éolienne)
 - 48 kilomètres de réseau HTA 20 Kv
 - 50 kilomètres de réseau Basse Tension 230/400 volts
 - 76 postes de transformation publics et 24 privés
 - 2 postes source 63 KV/20 KV
- **En gaz naturel**
 - 2 080 clients en gaz naturel de ville
 - 56 kilomètres de réseau moyenne pression
 - 7 kilomètres de réseau basse pression
 - 1 poste de livraison 64 Bars
 - 5 moteurs gaz V16 bi-turbo de 5 MW électriques
- **En eau et assainissement**
 - 3 600 clients
 - 2 pompes
 - 1 station d'épuration correspondant aux besoins de 20 000 habitants



ENERGIES DU SANTERRE : UN NOUVEL ACTEUR NATIONAL

Créée en avril 2015, cette filiale de Gazelec de Péronne commercialise dans toute la France de l'électricité et du gaz. Son succès commercial va lui permettre d'investir dans les énergies nouvelles.



Florence Verdy.

ENTRETIEN AVEC FLORENCE VERDY Directrice d'Energies du Santerre

Pouvez-vous nous préciser quel est le métier de la société Energies du Santerre ?

Energies du Santerre est une société de commercialisation d'électricité et de gaz. Créée en avril 2015, cette société est un acteur très récent sur le marché de la fourniture d'électricité et du gaz naturel. Elle s'adresse aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales de France. Il s'agit d'une filiale de Gazelec de Péronne, elle-même régie municipale de la ville de Péronne. Grâce à cette affiliation, Energies du Santerre bénéficie de plus de 140 ans d'expérience dans la gestion de la fourniture d'énergie. Elle se positionne ainsi comme un fournisseur alternatif à EDF ou à l'un de ses autres

concurrents en énergie électrique : Direct Energie. La société a obtenu de l'Etat français ses certificats d'autorisation de commercialisation en septembre 2015 pour le gaz et février 2016 pour l'électricité.

Pourquoi avoir choisi ce nom ?

Le Santerre est un plateau situé à l'Est du département de la Somme, entre les vallées de la Somme, de la Luce et de l'Avre : c'est donc de là que vient le nom de notre société. Néanmoins, cette dénomination régionale ne doit pas tromper : Energies du Santerre n'a pas un périmètre régional mais au contraire national. Elle a vocation à fournir de l'énergie, électricité et gaz, aux particuliers, aux industriels et aux professionnels de toute la France, contrairement à Gazelec de Péronne qui est une entreprise exclusivement locale.

Participation (en 2016) d'Energies du Santerre à un rallye de vieilles voitures que l'entreprise sponsorise.





Sponsoring
d'une équipe féminine
au Raid 4L Trophy 2017,
au Maroc.

Pouvez-vous nous préciser qui sont vos clients ?

La commercialisation effective a commencé en avril 2016. Celle-ci atteint à ce jour 3 500 clients... en moins d'un an d'activité. La clientèle visée n'est pas restreinte à une catégorie particulière, puisqu'elle est constituée à la fois d'industriels, de PME/TPE, d'administrations et de collectivités locales et, bien sûr, de particuliers. Pour s'adapter à la diversité des besoins, Energies du Santerre a créé six offres spécifiques. Trois sont destinées aux professionnels : Proelec, Progaz et Duopro ; ainsi que l'équivalent pour les particuliers : Domelec, Domgaz, et DuoDom.

Quels sont vos arguments commerciaux ?

Le principal argument de vente d'Energies du Santerre est le prix de l'énergie électrique ou du gaz. En effet, nos tarifs sont entre 5 et 15 %, - avec des pointes à -20 %, liées à l'effet de marché - moins élevés que ceux de nos concurrents et en particulier aux tarifs réglementés d'EDF. Nous fixons ces tarifs tous les mois, au vu des prix du marché, mais nous garantissons nos prix sur la durée du contrat souscrit par nos clients. Nous proposons des offres allant de 12 à 36 mois pour lesquelles nous garantissons un prix constant pendant toute la durée du contrat. En revanche, notre gamme tarifaire est révisée mensuellement et s'applique aux nouveaux contrats signés. L'argument tarifaire est donc, vous l'aurez compris, l'atout principal d'Energies du Santerre pour créer et fidéliser sa clientèle.

Le second atout sur lequel s'appuie notre stratégie commerciale est bien sûr la proximité et le suivi personnalisé de nos clients : ceux-ci nous appellent et nous nous engageons à leur répondre dans la journée même ou en tout cas le plus rapidement possible. Chacun d'eux est suivi par un responsable commercial dédié : c'est la mission de trois de nos collaborateurs.

D'où provient l'énergie que vous commercialisez ?

Pour faire notre choix, nous mettons bien sûr les grands fournisseurs en concurrence. Et si Energies du Santerre est en mesure d'offrir à ses clients des prix très compétitifs, c'est grâce au fait qu'elle est une petite structure avec peu de charges.

Quel sont vos objectifs de développement ?

Nous souhaitons accroître notre clientèle tout en demeurant à taille humaine, pour pouvoir continuer à être en mesure de répondre aux demandes de chacun d'entre eux, particuliers, professionnels ou collectivités locales, en privilégiant la qualité du service et du conseil grâce à une approche de proximité. L'argument du suivi client gratuit et personnalisé, et cela bien sûr sans avoir recours à une plateforme anonyme, est en effet déterminant. Le fournisseur principal a récemment fermé des agences commerciales sur le terrain, obligeant ainsi ses clients à passer par des hotlines payantes et quelquefois très éloignées des préoccupations des utilisateurs d'électricité. Dans cette optique de personnalisation du contact client, Energies du Santerre préfère limiter le nombre de ses clients plutôt que de leur apporter un service anonyme et de perdre ainsi des points en termes d'image de marque. Cette politique de personnalisation du contact client et de satisfaction de ses besoins s'avère payante dans tous les sens du terme. On constate en effet qu'après seulement quelques mois d'activité, Energies du Santerre est déjà rentable et bénéficiaire financièrement, ce qui constitue un petit exploit pour une activité si jeune !

La recherche du profit n'est pas notre seul objectif, loin s'en faut, puisque, bien que n'étant pas un service public, nous encourageons aussi les gens à réduire, par quelques gestes de base, leur consommation d'énergie. Le développement durable est d'ailleurs l'une de nos préoccupations fortes :



Les agents de la Régie Gazelec et d'Energies du Santerre
lors des vœux 2016 de la mairie de Péronne.



comme je vous l'ai dit, dès sa première année d'exploitation, Energies du Santerre a réalisé des bénéfices financiers importants. Notre objectif est aujourd'hui de les consacrer à des investissements dans les énergies nouvelles générées par l'utilisation de la biomasse, les panneaux solaires et d'autres sources d'énergies renouvelables et propres.

J'ajouterai que nos objectifs commerciaux n'excluent pas de garder une préoccupation sociale dans ce secteur si particulier qui touche à de nombreux aspects de la vie de nos clients (confort, chauffage, accès téléphone, etc.). C'est ainsi qu'Energies du Santerre conserve le souci du suivi de certains clients en difficulté financière afin de leur apporter une assistance, en passant en particulier par un contact avec les aides sociales.

Enfin, je voudrais insister sur notre responsabilité en tant qu'employeur : la société compte cinq personnes dont deux à mi-temps et nous souhaitons bien sûr pérenniser ces emplois.

Par quels moyens vous faites-vous connaître en France ?

Outre notre compte Facebook que nous mettons à jour quotidiennement et qui nous permet de rester en lien avec nos clients, nous avons programmé plusieurs participations à des salons en 2017. Nous sommes également présents dans la presse locale et régionale. Si Energies du Santerre s'est principalement développé dans la Somme, auprès de ceux ayant connaissance de la signification du nom et de



Camion multifonctions équipé d'un groupe électrogène.

sa connotation régionale, notre ouverture au marché national est déjà bien engagée. Actuellement la commercialisation de nos produits se fait principalement par le biais du comparateur d'offres d'énergie que l'Etat a mis en place. Ce comparateur est sous le contrôle du médiateur national de l'énergie, ce qui lui assure une parfaite objectivité. Il ressort ainsi que le fournisseur d'électricité le moins cher sur le plan national est souvent Energies du Santerre ! De ce fait nous apparaissions régulièrement en première ligne, avec l'avantage commercial que cela représente. Ce seul comparateur et l'avantage qu'il met en avant nous apportent plusieurs centaines de nouveaux clients par mois. De ce fait, Energies du Santerre se doit d'accueillir ceux-ci en leur assurant le service et les tarifs conformes à leurs attentes, ce qui occupe pleinement nos collaborateurs.

Quelles sont, pour vos nouveaux clients, les modifications techniques de leur installation à prévoir ?

Une fois qu'un client, professionnel ou particulier, a souscrit un abonnement chez nous, nous nous occupons de tout en termes de résiliation et de changement de fournisseur. Sur le plan technique, aucun changement d'équipement n'est nécessaire pour les nouveaux clients d'Energies du Santerre : il n'y a ni travaux ni changement de compteur à prévoir. Les compteurs traditionnels appartiennent au gestionnaire du réseau, à savoir Enedis (ex-ERDF) et restent sa propriété. C'est Enedis qui nous transmet les données de consommation, sous forme d'index. Rappelons aussi qu'en cas de panne ou de problème, c'est toujours Enedis qui intervient. Pour résumer, le changement ne joue que sur les tarifs... compteur, puissance et qualité de l'électricité restent identiques à ceux fournis par EDF. ■





TÉMOIGNAGES D'ENTREPRENEURS

Rodolphe Fleyrat, gérant d'une entreprise d'électricité industrielle, Etienne Esquenet, imprimeur et André Delebecque, producteur d'endives, sont des clients de Gazelec et d'Energies du Santerre. Ils témoignent des raisons qui les ont conduits à faire ce choix.

P

Peux-vous nous rappeler brièvement quelle est votre activité ?

R.F. : Basée à Chaulnes (à 20 kilomètres de Péronne), Moret est une entreprise d'électricité industrielle et tertiaire (25 personnes). Sur le même lieu se trouve ALF Equipements, une autre structure spécialisée en chaudronnerie industrielle (6 personnes). Entreprise familiale, Moret a plus de 70 ans.

E. E. : DVD Impression compte deux sites de production : le premier, situé à Lomme, près de Lille date de 1987 et s'est orienté vers les moyennes et grandes quantités sur tous les supports traditionnels ; le second site, basé à Péronne, a été créé en 2005 : il est plus spécialisé dans les nouvelles technologies.

A.D. : Notre production d'endives est destinée à la grande distribution. Nous employons 40 personnes et nous sommes basés à Nesle. A la suite de l'ouverture du marché de l'électricité, le 31 décembre 2015, nous avons l'obligation de sortir du tarif réglementé et nous avons fait un appel d'offres auprès de plusieurs fournisseurs.

Pourquoi avoir choisi Gazelec de Peronne ?

R.F. : Cela fait environ un an que nous sommes raccordés pour l'électricité chez Gazelec. En effet, j'aime travailler localement et lorsque j'ai su qu'Energies du Santerre - émanant de Gazelec - faisait de la distribution d'énergie, je me suis naturellement tourné vers eux, pour réaliser un comparatif tarifaire, qui s'est avéré intéressant pour nous en cas d'abonnement chez eux.

E.E. : Nous avons toujours été chez Gazelec à Péronne : au départ cela concernait seulement l'électricité et le gaz, et plus récemment, nous avons aussi souscrit chez eux un contrat pour l'eau. Il était important pour nous de faire travailler un prestataire local. L'aspect économique a joué dans notre prise de décision. Aujourd'hui, ils sont capables de répondre à un appel d'offres au même titre que n'importe quel fournisseur d'énergie et ils sont bien placés par rapport à la concurrence pour chacun des produits fournis.

A.D. : Les tarifs d'Energies du Santerre étaient les plus avantageux.

C'est l'argument tarifaire qui vous a convaincus ?

R.F. : Cela a joué, bien sûr, mais c'est surtout l'achat de proximité qui m'a convaincu ! Enfin, j'ai été sensible au fait de travailler avec une entreprise à taille humaine, comme la mienne.

Cela signifie que vous connaissez bien vos interlocuteurs chez Energies du Santerre ?

R.F. : Oui, tout à fait ! Nous arrivons à les joindre facilement et nous les connaissons depuis qu'ils se sont déplacés chez nous, la première fois. Ils sont toujours disponibles.

A.D. : La dimension humaine est en effet capitale. Nous les connaissons déjà et ils sont juste à côté de chez nous...

Comment s'est fait le raccordement ?

R.F. : Il n'y a pas eu de travaux. Pour le client, c'est absolument neutre. Seul l'en-tête de la facture change...

Et en cas de panne ?

R.F. : Nous avons depuis plus d'un an un problème technique et lorsque nous nous sommes abonnés chez Energies du Santerre, ils nous ont tout de suite aidés à le solutionner.

A.D. : La situation ne s'est pas présentée...

E.E. : Heureusement, nous n'avons pas été confrontés à cela mais il y a déjà eu des pannes dans notre secteur et elles n'ont pas duré plus d'une demi-journée. Ils ont d'ailleurs prêté des groupes électrogènes pour que les grands-magasins concernés puissent maintenir leur marchandise au froid. ■

Gazelec de Peronne
32, Faubourg de Bretagne
80200 Péronne
Tél 03 22 73 31 31
Fax 03 22 73 31 30
contact@gazelec.fr
www.gazelec.fr



Energies du Santerre
32, rue du Fg de Bretagne
80200 Péronne
Tél. : 03 22 73 31 82
www.energiesdusanterre.fr

